

DEC130395DR05

Décision donnant délégation de signature à Mr Olivier Drapier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7638, intitulée Laboratoire Leprince Ringuet, dont le directeur est Mr Jean-Claude Brient ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Olivier Drapier, DR2, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Olivier Drapier, délégation est donnée à Mme Thu Bizat, IE2, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 5 février 2013

Le directeur d'unité
Jean-Claude Brient

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012